CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E179657** **VALABLE JUSQU'AU** **28/11/2027**

ÉDITÉ LE 06/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1993

Raison sociale : EMG ISOLATION

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 26/08/2024

Capital : 175 000

6 CRS DES CLOS DURS
03800 GANNAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CUSSET 1993B00084

Siret : 390 710 184 00065

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0019900

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244001 / 001 684920/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244001 / 001 684920/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 04 70 41 45 10 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
SOULIER PHILIPPE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@emgisolation.fr

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 686 348 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7112	Calorifugeage (Technicité confirmée)	22	29/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/10/2026 16:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.